



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la conclusion d'un avenant n° 1 au lot n° 6 « Peinture » du
marché de travaux pour la rénovation du patrimoine immobilier
du golf de Moliets-et-Maâ**

Le Président du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 3 mai 2024 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 21 février 2023 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de rénovation du patrimoine immobilier du golf de Moliets-et-Maâ, et ses avenants,

VU la décision d'accord du Président du Syndicat Mixte en date du 30 janvier 2024 relative à l'attribution des lots n° 5, 6, 8 et 9 du marché de travaux pour la rénovation du patrimoine immobilier du golf de Moliets-et-Maâ, dont le lot n° 6 « Peinture » à l'entreprise DUBERNET pour un montant de 49 651,06 € HT,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'exécution du lot n° 6, les prestations demandées doivent être modifiées compte tenu de l'évolution des besoins,

VU la proposition de la SATEL en date du 3 décembre 2024,

DECIDE :

- d'approuver la proposition présentée par la SATEL en vue de la conclusion d'un avenant n° 1 au marché de travaux, attribué à l'entreprise DUBERNET, dont le siège est situé 1 square Le Brene à SOUSTONS (40140) selon les caractéristiques suivantes :

• Objet de l'avenant :

- **Nature des prestations à ne pas réaliser :** travaux de peinture au bâtiment B des ateliers du golf
- **Nature des prestations supplémentaires :** travaux de peinture sur le site du Club House et sur certaines parties des ateliers du golf
- **Montant de la plus-value financière :** + 3 666,95 € HT

- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit avenant et à le notifier au titulaire du marché de travaux.

Fait à Mont-de-Marsan, le

12 DEC. 2024

Le Président du Syndicat Mixte,

X F. L

Xavier FORTINON